



CONSERVATOIRE  
BOTANIQUE  
D'ALSACE

# Plan de conservation de l'orpin paniculé (*Sedum cepaea*)

2020 - 2024



## Caractéristiques et statut du taxon

	Protection	Niveau de menace (catégorie UICN)
Europe (DHFF)	○	NE
France	○	LC
Alsace	●	CR
Lorraine	○	NA
Champagne-Ardenne	○	RE
Franche-Comté	○	DD
Bade-Wurtemberg	○	/
Rhénanie-Palatinat		/
Suisse	○	NT

**Légende :**  
 -○ : non protégé / -● : protégé  
 -RE : Disparue au niveau régional / CR : En danger critique / NT : Quasi menacé / LC : Préoccupation mineure / DD : Données manquantes / NE : Non évalué

**Références :**  
 -(Bilz *et al.*, 2011 ; UICN *et al.*, 2018 ; Vangendt *et al.*, 2014 ; Bonassi *et al.*, 2015 ; Bornand *et al.*, 2016 ; Breunig & Demuth., 1999 ; Röter-Flechtner & Simon, 2015 ; Ferrez, 2014 ; Amblard *et al.*, 2019).

### Biologie et écologie

L'orpin paniculé est une plante thérophyte de la famille des crassulacées, qui regroupe de nombreuses espèces succulentes (plantes dites grasses). Cet orpin a pour particularité de posséder des feuilles plates sur les deux faces, celles inférieures de forme spatulée, disposées en rosettes. Cette espèce acidiphile est présente sur les vieux murs, les rochers et les ourlets nitrophiles.

### Répartition

Cette espèce méditerranéo-atlantique est disséminée dans la moitié sud-ouest de la France (au sud d'une ligne Caen – Annecy), mais quasiment absente du quart Nord Est, des péninsules bretonnes et normandes, des Alpes, et de la côte et plaine méditerranéenne entre l'Aude et les bouches du Rhône (FCBN 2016). En Alsace, sa présence se limite à quelques rares localités de la bordure orientale du massif vosgien. Ces populations constituent la limite d'aire pour cette espèce absente des régions situées à l'est de l'Alsace.

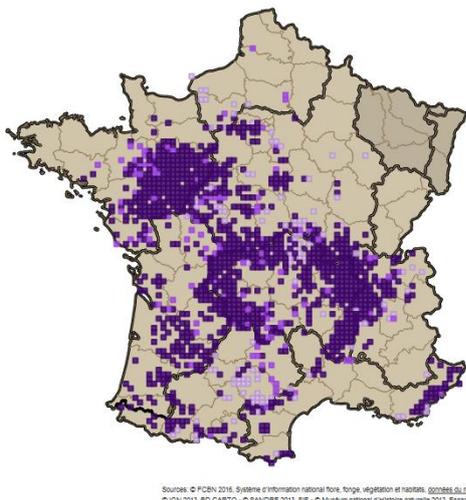


Figure 1 : Répartition de la l'Orpin paniculé en France (FCBN, 2016).

## Bilan du Taxon en Alsace

### Distribution

En Alsace, l'Orpin paniculé est inféodé aux régions naturelles des collines sous-vosgiennes méridionales et de l'étage montagnard des Vosges cristallines, où elle a toujours été considérée comme rare et localisée aux vignobles des alentours d'Andlau et de Thann.

### Tendance évolutive de la population

Au regard des données historique, l'Orpin paniculé est en déclin en Alsace. Suite au bilan stationnel effectué en 2019, l'espèce a été observée sur seulement 3 communes sur les 6 où elle a été mentionnée dans la bibliographie. Néanmoins, dans la mesure où les localités qui n'ont pas été retrouvées n'ont plus été observées depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, le déclin de l'espèce semble ancien. Depuis les années 60, on observe une stabilisation du nombre de localités connues. Dans la mesure où ce taxon est discret, et présent dans des biotopes peu prospectés par les botanistes, des découvertes de nouvelles populations ne sont pas à exclure.

	Données historiques jusqu'aux données modernes ( $\leq 1950$ jusqu'à 2008)	Données modernes et actuelles ( $\geq 2009$ )
Nombre de communes	6	<b>3</b>
Nombre de localités identifiées		<b>3</b>
Nombre d'aires de présence	-	<b>3</b>
Surface totale d'aires de présence (m <sup>2</sup> )	-	<b>~1000</b>
Effectif total en Alsace (IMO <sup>1</sup> =rosettes)	-	<b>305</b>

**Tableau 1 : Résultats du bilan stationnel de l'Orpin paniculé mené en 2019**

### Causes de déclin

Les données à notre disposition, anciennes et très imprécises, ne permettent pas d'identifier les causes disparition de l'Orpin paniculé sur les sites où il était anciennement signalé.

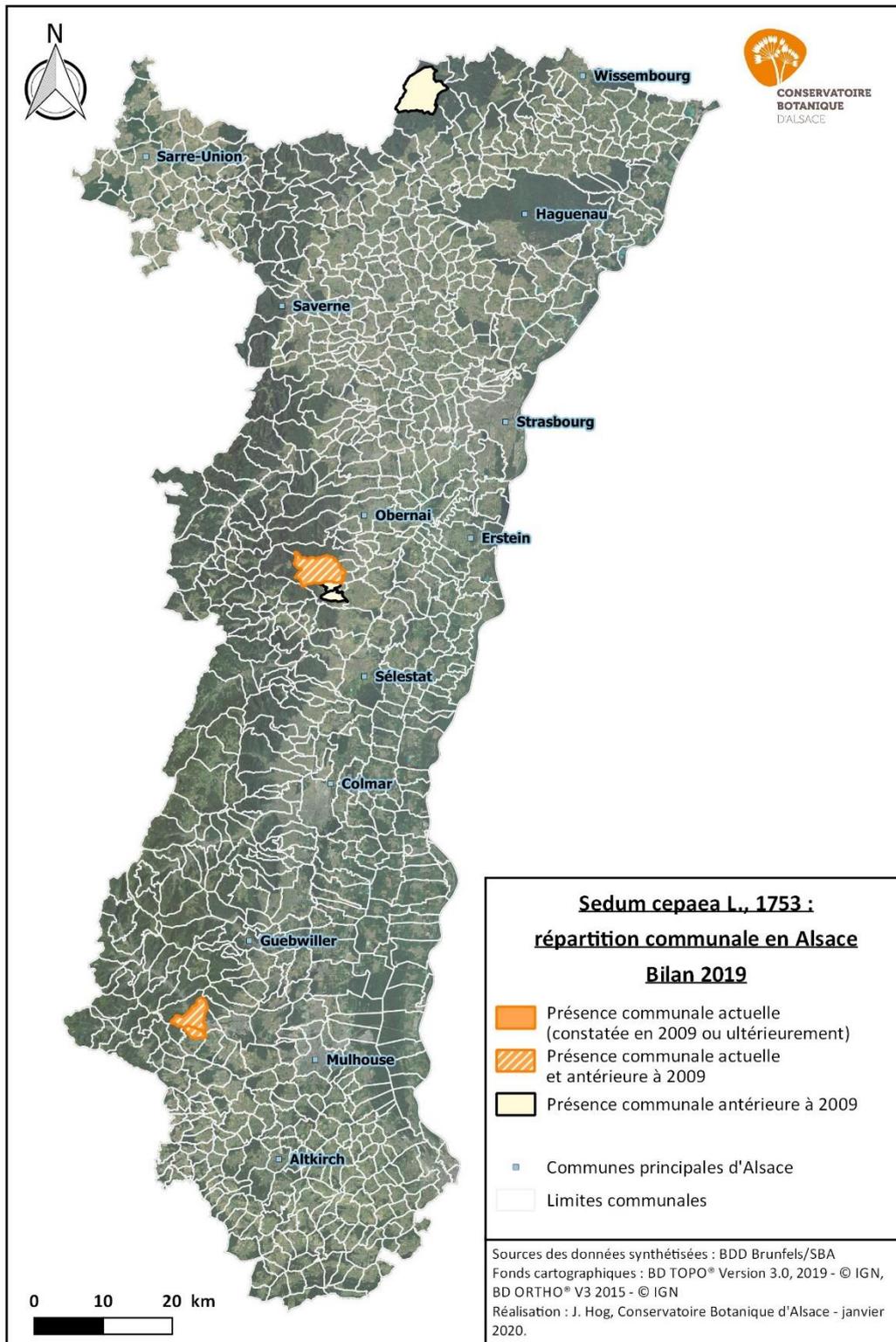
Cependant, les 3 localités actuelles sont très menacées et considérées comme en état de conservation défavorable en raison de leurs faibles étendues et du fort risque de destruction accidentelle à l'occasion d'aménagement des talus où cette espèce est présente.

---

<sup>1</sup> IMO = Individus Morphologiquement Observables

## Gestion préconisée

L'Orpin paniculé est une espèce annuelle pionnière, qui ne supporte pas la concurrence d'espèces vivaces plus compétitives. Les populations présentes sur des talus sont dépendantes de la fauche régulière pour se maintenir. Sur les rochers (situation de la population d'Andlau), la dynamique de colonisation plus lente ne nécessite pas la mise en œuvre d'une gestion spécifique. Le principal risque de disparation de l'espèce est lié à la destruction de son habitat suite à l'aménagement ou au remaniement des talus.





**Figure 2 : Zone de présence de l'Orpin paniculé au Lilsbach (Andlau – 67)**



**Figure 3 : Zone de présence de l'Orpin paniculé à Leimbach (68)**



**Figure 4 : Zone de présence de l'Orpin paniculé à Thann (68)**

Tableau 2 : localités modernes et actuelles (≥ à 2009) de l'Orpin paniculé en Alsace

Localité – Commune - Département	SIGFLORE	Nombre d'aire de présence	Surface (m <sup>2</sup> )	Première observation (lieu-dit)	Dernière observation	Dernière prospection	Description de la population	Effectifs IMO= rosettes	Périmètres de protection et d'inventaire	Menaces / Préconisations
Lilsbach Maison forestière - Andlau - 67	268426	1	700	1998	2019	2019	Population dense avec 88 IMO fleuris 85 végétatifs. Rocher en lisière de forêt communale, ombragé et en cours d'envahissement par des ronces	183	Aucun	Fermeture de la station en cours, et risque de destruction accidentelle.
Rue de la Chapelle - Leimbach - 68	268464	1	52	1963	2019	2019	44 IMO fleuris et 12 végétatifs dispersés en petits groupes sur un talus haut entre la route et un ancien verger Fauche probablement assurée par les équipes municipales.	56	Aucun	Risque de destruction accidentelle notamment lors de l'entretien du talus. Possible eutrophisation par l'extension des robiniers déjà présents sur la station.
Proximité D341 - Thann - 68	268444	1	260	1983	2019	2019	56 IMO fleuris et 10 végétatifs. Vieux muret en grès bordant une route perpendiculaire à la D341 entre Thann et Leimbach. A proximité d'un lotissement et le long d'une parcelle de vigne avec une bande labourée non cultivée. Quelques rosettes trouvées aussi sur le talus de l'autre côté de la route.	66	Aucun	Station très précaire : fort risque de destruction accidentelle par : travaux routiers ou utilisation d'herbicides. Embroussaillage du talus et du bas du muret en cours.

## Plan d'action

Le résultat du bilan mené confirme l'important risque de disparition pesant sur l'Orpin paniculé. En effet, l'espèce est présente sous forme de populations très réduites, dans des sites non protégés et qui sont potentiellement fortement menacé par des travaux d'aménagement. Cette situation justifie pleinement la mise en œuvre d'actions spécifiques de conservation pour sa sauvegarde.

Des prospections complémentaires sont à réaliser sur les sites où l'Orpin paniculé est potentiellement présent. La pérennité de cette espèce est conditionnée par la mise en œuvre d'une gestion favorable. Si nécessaire, le CBA pourra assister les gestionnaires afin de s'assurer de la compatibilité des actions menées avec le maintien des populations. Il est également proposé de mesurer l'évolution des populations par la mise en œuvre d'un suivi régulier. Enfin, des actions de conservation ex-situ sont à prévoir.

**Action A : Réaliser des prospections complémentaires (priorité 2)**

**Action B : Assistance aux gestionnaires et aux autres acteurs du territoire afin d'assurer la préservation des populations (priorité 1)**

**Action C : Assurer un suivi de l'espèce (priorité 1)**

**Action D : Réaliser une récolte conservatoire et élaborer un protocole de culture (priorité 1)**

Priorité 2	Action A : Réaliser des prospections complémentaires
Contexte	Les populations d'Orpin paniculé sont assez discrètes dans des biotopes habituellement peu prospectés par les botanistes. Afin d'identifier d'éventuelles populations inconnues il est indispensable de mener des prospections complémentaires
Description de l'action	Sur la base d'informations bibliographiques complémentaires ou en visant les habitats favorables, des prospections de terrain seront menées durant la période de floraison afin de rechercher de nouvelles populations de l'espèce.
Stations concernées	Environs des stations connues et dans les communes où l'espèce était anciennement mentionnée.
Réalisation	Conservatoire Botanique d'Alsace

Priorité 1	Action B : Information et assistance auprès des gestionnaires et des autres acteurs du territoire
Contexte	Afin de favoriser la prise en compte de la présence de l'Orpin paniculé dans les projets de gestion et d'aménagement des talus, il est nécessaire d'assurer une mission d'information et d'assistance auprès des gestionnaires et des différents acteurs du territoire.
Description de l'action	Information des gestionnaires ou autres acteurs locaux de l'environnement de la présence de l'Orpin paniculé, de sa localisation précise et des éventuelles évolutions des populations. Selon les modalités de gestion mises en œuvre, et en fonction des contraintes techniques et financières, des alternatives plus favorables pourront être recherchées en collaboration avec le gestionnaire ou d'autres acteurs locaux de la protection de l'environnement.
Localités concernées	L'ensemble des localités actuelles
Réalisation	CBA en collaboration avec les acteurs locaux.

Priorité 1	Action C : Assurer un suivi de l'espèce
Contexte	Afin de mesurer l'état de conservation des populations de l'Orpin paniculé et d'évaluer l'efficacité des mesures de protection et de gestion, il est indispensable de réaliser un suivi des populations.
Description de l'action	Un suivi annuel sera effectué. Les indicateurs retenus sont le nombre de pieds en fleurs et la surface de l'aire de présence.
Localités concernées	L'ensemble des localités actuelles
Réalisation	CBA en collaboration avec les acteurs locaux.

Priorité 1	Action D : Réaliser une récolte conservatoire et élaborer un protocole de culture
Contexte	Le niveau élevé de menace qui pèse sur l'Orpin paniculé en Alsace nécessite la mise en œuvre de mesures de conservation ex-situ. L'échantillonnage devra viser l'ensemble des localités afin d'être représentatif de la diversité génétique de cette espèce en Alsace.
Description de l'action	Des récoltes de graines seront effectuées sur l'ensemble des populations. Une partie des semences seront conservées en banque de graine afin de pouvoir envisager une réintroduction en cas de disparition ponctuelle. Une autre partie sera cultivée selon plusieurs protocoles afin de définir les paramètres de culture optimaux au maintien et à la multiplication en jardin.
Stations concernées	L'ensemble des localités actuelles
Réalisation	Conservatoire botanique d'Alsace / Conservatoire botanique de Mulhouse

## Annexe 1 : Observations de l'Orpin paniculé en Alsace

(Source : Base Brunfels de la Société Botanique d'Alsace ; Base TAXA du Conservatoire Botanique d'Alsace)

Commune- Département	Première observation (communale)	Dernière observation	Dernière prospection	Observateurs	Conclusion du bilan stationnel mené par le CBA en 2019 (Nguefack, 2019)
Andlau - 67	1836	2004	2019	Kirschleger F. (1836), Nicklès N. (1876), Loyson E. (1933), Walter E. (1937), Braun A. (1998), Berchtold J.P. (1998, 2004).	Mentionné par Kirschleger en 1836 jusqu'aux années 2000, il existe de nombreuses mentions bibliographiques et planches d'herbier de <i>Sedum cepaea</i> sur cette commune. Deux localisations plus précises : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entre Andlau et Bernhard(villé) (...) après "l'Eglise Saint-André" (...) "à droite dans un chemin creux (ardoise décomposée)" (Kirschleger 1862). <b>Non recherchée</b> car la donnée est historique.</li> <li>• Maison forestière Lisbach (Tinguy et Boeuf, 1999). Localité <b>recherchée et revue le 22/07/19</b></li> </ul>
Bernardvillé - 67	1897	1897	?	Walter E.	Mention communale. Peut-être s'agissait-il de la même station que celle mentionnée entre Andlau et Bernardvillé en 1858 par Kirschleger mais sans certitude. <b>Non recherchée</b> car la donnée est historique et imprécise.
Dambach - 67	1890	1890	?	Baenitz C.G.	Donnée d'herbier à revoir. Mention communale. <b>Non recherchée</b> car la donnée est historique et imprécise. <b>Présumée disparue</b>
Nothalten - 67	1876	1876	?	Nicklès N.	Cité "au-dessus du cimetière". Station <b>non recherchée</b> car la donnée est historique, <b>présumée disparue</b>
Leimbach - 68	1963	1963	2019	Ochsenbein G. (1963)	Cité "Dans le vignoble". Localité recherchée et <b>revue le 25/07/19</b> .
Thann - 68	1833	1983 ?	2019	Riechelmann (1833), Mantz E. (1921), Jacob J.C.(1983)	Plusieurs mentions communales. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lieu-dit "Steinbergthal" (Riechelmann, 1833). Ce lieu-dit n'a pas été retrouvé. Station <b>présumée disparue</b></li> <li>• Lieu-dit Rangen : c'est la dernière donnée connue sur la commune (Jacob, 1983). <b>Invalide</b> car mal localisée. Il s'agit d'une erreur de saisie de la publication dans la base de données source.</li> <li>• Route entre Leimbach et Thann. Localité recherchée et <b>revue le 25/07/19</b></li> </ul>